

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRESIDENT**

**Objet : Projet de mise en tourisme autour du lac de Grand Lieu**

Identifié comme un site naturel remarquable du département de Loire-Atlantique, le lac de Grand Lieu est aujourd'hui valorisé dans le cadre d'un projet global de mise en tourisme, piloté depuis 2018 par les quatre intercommunalités présentes autour de celui-ci et réunies en un groupement de commandes dont Grand Lieu Communauté est le mandataire.

Partenaire du projet, le Département soutient depuis 2018 la mise en œuvre du plan d'actions annuel du projet de développement touristique autour du lac de Grand Lieu.

La présente convention a pour but de fixer le cadre de l'intervention financière du Département de Loire-Atlantique pour l'année 2023 dans le projet de mise en tourisme autour du lac de Grand Lieu entrepris par Grand Lieu Communauté.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Président, pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par la Communauté de Communes auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés ;

**VU** le règlement départemental relatif au financement des projets favorisant le développement d'un tourisme responsable en Loire-Atlantique ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté,**

**Article 1 : ARRÊTE** le montant prévisionnel, pour l'année 2023, de l'opération relative à la mise en tourisme autour du Lac de Grand Lieu à 30 000 € :

| Dépenses  |                 | Recettes            |                 | %            |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|--------------|
| Entretien, réfection et aménagement de chemins de randonnée | 30 000 €        | Aide départementale | 16 800 €        | 56 %         |
|   |                 | Autofinancement     | 13 200 €        | 44 %         |
| <b>Total</b>  | <b>30 000 €</b> | <b>Total</b>        | <b>30 000 €</b> | <b>100 %</b> |

**Article 2 : SOLLICITE** une aide financière départementale de 16 800 € au titre du Fonds relatif aux projets favorisant le développement d'un tourisme responsable en Loire-Atlantique.

**Article 3 :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

**Article 4 :** Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Chevrolière, le 4 octobre 2023

Le Président,

John BOBIN

Signé électroniquement par John BOBIN  
Date de signature : 05/10/2023  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté

Acte n° : DE190-P041023

Publié sur le site internet le : 05/10/2023